

CF MIND MAP SUR DROIT ET JUSTICE

Tout état implique une société mais toute société n'implique pas une organisation étatique :

SOCIETE = groupe organisé d'individus qui vivent ensemble volontairement et entretiennent des relations de dépendance réciproque (linguistiques, économiques etc) ; axe horizontal et lien invisible basé sur la complémentarité des besoins. Fonction : associer des individus entre eux pour leur permettre de développer une culture commune et d'associer leurs forces pour survivre face à la nature.

ETAT = ensemble de lois et d'institutions par lesquelles une société se gouverne et s'administre ; axe vertical qui dirige la société à travers des instances durables (*status* en latin = ce qui est immobile). Personne ne peut s'approprier l'État et dire « l'État c'est moi », même un représentant de l'État. L'État reste, les hommes et les gouvernements passent.

GOVERNEMENT = du latin « gubernare » = « diriger un navire » ; ensemble des organismes et des personnes exerçant le pouvoir politique exécutif (président + gvt formé de ministres). 2 fonctions : Ramener la pluralité à l'unité et le désordre à l'ordre par la mise en oeuvre des lois (à distinguer du pouvoir législatif et judiciaire). Le pouvoir exécutif peut être considéré comme un simple exécutant du pouvoir législatif ayant une fonction seconde car non constituante (< pouvoir législatif), mais le danger existe toujours d'un abus voire d'une usurpation du pouvoir par un gouvernement.

DEMOCRATIE = en insistant sur la liberté (possession de droits) et l'égalité de ces droits (tous les possèdent identiquement), la démocratie s'affirme comme le socle constitutif de la république, l'ensemble de moyens (égalité des conditions, liberté d'opinion, vote etc) mis en œuvre pour garantir ces principes (liberté, égalité). Mais sans une conviction et une finalité républicaine, ces 2 principes s'étiolent ou s'effondrent sur eux-mêmes car trop ou pas assez de liberté / d'égalité risquent de la détruire de l'intérieur.

La démocratie, conséquence et moyen de la république ; en démocratie on revendique ses droits ; en république on assume ses devoirs ; donc l'un ne devrait pas exister sans l'autre (idéal = « république démocratique »).

REPUBLIQUE (*res publica* = la chose publique en latin) = sens générale, synonyme d'État politique au sens noble du terme , ayant une portée universelle, qui déborde la question des régimes car visant l'intérêt de tous et non des intérêts particuliers. Elle implique donc une réflexion morale sur la légitimité des lois et des actes : qu'est-ce qui est le plus juste de faire pour tous ?

LA POLITIQUE = (du grec « *polis* » = la cité) = art de gouverner la cité ou l'État, qui suppose 1) au sens noble : un savoir théorique (une réflexion morale sur la justice de nos actions chez Platon) ; mais aussi 2) au sens plus péjoratif un savoir-faire pratique, un ensemble de techniques voire de manœuvres pour prendre et conserver le pouvoir (ruse et force chez Machiavel).

LE POLITIQUE = au masculin 1) rejoint le sens noble de la politique, c'est-à-dire des principes et un savoir à distinguer de la réalité sociale et économique ; 2) désigne l'homme politique comme homme ayant la volonté et le pouvoir d'agir sur/pour les citoyens.

LES HOMMES ET FEMMES POLITIQUES



GOUVERNEMENT



DEMOCRATIE



REPUBLIQUE



ETAT



SOCIETE